

au bateau école **Philippe HENRIOT**

Voici votre dossier d'inscription au permis mer côtier, merci de me l'adresser dûment complété dès que possible (au plus tard 15 jours avant la date d'examen choisie, hors règlement).

Il devra comporter:

- [Le contrat de formation rempli et signé](#)
- [Le dossier d'inscription rempli et signé](#)
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...)
- 1 photographie d'identité récente en couleur de type carte d'identité [en savoir plus sur le type de photo à fournir](#)
- [Le formulaire de visite médicale pré rempli par le médecin de votre choix avec son cachet apposé.](#)
- Le timbre fiscal électronique à **78€** timbres.impots.gouv.fr
- Le règlement de la formation libellé à l'ordre de **Philippe HENRIOT**

Contrat de formation



à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

Entre l'établissement «**Philippe Henriot - Bateau école**»
Police d'assurance n°3347817204 AXA
Siret 4808607090038

Et le candidat: (Nom et prénom):

Adresse:

Eventuellement représenté par son représentant légal (*si mineur*)

Dans cette **Formation au permis**, Il est convenu ce qui suit:

Option côtière Extension Hauturière Eaux intérieures

Description de la formation: conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectuera une formation théorique et une formation pratique (dont deux heures à la barre) afin que le candidat soit arrivé au niveau requis par le décret du 28/09/2007. Séances ou cours annulés: l'établissement se réserve la possibilité d'annuler des séances ou des cours en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas les séances donneront lieu à un report.

Démarches administratives: le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier. L'établissement s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais.

Résiliation ou rupture du contrat: ce contrat est conclu pour la session prévue dont les dates sont fournies au candidat, il peut être prorogé en cas d'échec à l'examen de code; passé ce délai, il est résilié de plein droit ainsi que dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner, par l'autorité préfectorale. En cas de rupture, la facturation se fera au prorata des prestations effectivement fournies à la rupture, le contrat étant résilié au solde de tout compte.

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée et les cours pratiques seront conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Le bateau sera conforme à la réglementation en vigueur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques sous réserve d'un dossier complet fourni par le candidat et des places d'examen disponibles selon l'administration. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation supplémentaire, l'établissement représentera le candidat dans les meilleurs délais dans la limite des places attribuées par l'administration. Pour une formation de qualité, le candidat s'engage à respecter le calendrier de formation établi par l'établissement ainsi que les consignes de sécurité notamment lors des séances de pratique (horaires, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage ou d'une brassière...).

Règlement des sommes dues: le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat. Le solde du compte devra être réglé avant le passage de l'examen.

Forfait formation * (hors timbres fiscaux)

Montant exprimé en euro €

*à la date de signature du contrat.

Les prestations supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur le jour de la prestation.

Modalités de paiement: soit en un seul versement, soit échelonné.

Acompte: = €

Solde: = €

Fait à: le en double exemplaire.

Le candidat

et le représentant légal pour les mineurs
Précédé de la mention «lu et approuvé»

Le responsable de l'établissement

Philippe HENRIOT Bateau école n°044039/20868 - SIRET 480 600 709 00038

18 rue de la juiverie 44490 **LE CROISIC**



Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*03

Ministère chargé de la mer et des transports

Eaux maritimes : option « côtière »
Eaux intérieures : option « eaux intérieures »

HENRIOT PHILIPPE BATEAU ECOLE
044039/20868 Siret48061070900038
18 rue de la Juiverie 44490 LE CROISIC
06 23 85 55 76

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Date Cours:

Date Examen:

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée (1) en format PDF
 - Un timbre fiscal électronique de 78 € correspondant au droit de délivrance (2)
 - Une photocopie d'une pièce d'identité en format PDF
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photographie d'identité récente et en couleur (3) en format JPG
 - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1) Pour les sessions d'examen organisées à titre exceptionnel, se renseigner au préalable auprès du service instructeur.
(2) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, le timbre de délivrance n'est pas exigé.
(3) Les titulaires d'un permis plaisance délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés.

Dossier complet 15 jours avant Stage/Cours

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.

Envoie du dossier rempli par email: croisicnautic@gmail.com ou par courrier accompagné du règlement.

Philippe HENRIOT Bateau école n°044039/20868 - SIRET 480 600 709 00038
18 rue de la juiverie 44490 LE CROISIC

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR
(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

• déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

• s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.